

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-013**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 7 juillet 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- La mise à sens unique, vers l'est, du boulevard Gouin, entre l'entrée du parc Ernest-Rouleau, à l'ouest de l'autoroute 25, et la 87<sup>e</sup> Avenue et la mise en place de la signalisation appropriée;
- L'aménagement, sur cette portion du boulevard Gouin, d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un corridor piéton
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---